

<p align="center">Règlement du Trail et de la course Nature « CORPS-NUDS Nature » - édition 2012</p>

article 1 : LES EPREUVES ET LES CATEGORIES

Courses à pied

- 9h00 : Trail sur 22 km
né avant le 3/11/93 : junior - senior - vétéran

- 9 h 30 : Course Nature sur 13 km
né à partir 3/11/95 : cadet - junior - senior - vétéran

Limité à 700 participants sur l'ensemble des 2 courses

.

article 2 : LES INSCRIPTIONS

A partir d'octobre, par écrit via le bulletin d'inscription ou via le site Internet Courir en Bretagne, jusqu'au 02/11/10 18h00.

Inscriptions possibles sur place (+2€00)

Certificat médical, autorisant la pratique de la course à pied en compétition, de moins d'un an obligatoire ou pour les licenciés d'athlétisme présentation ou photocopie de la licences

Signature des parents obligatoire pour les mineurs participants au 13 km

- **13km -> 8€00**
- **22km -> 9€00**

+ 2 Euros le jour de la course

.

article 3 : LES DOSSARDS

Remise des dossards, salle Cavagnou (salle des sports).

De 7h30 jusqu'à 15 minutes avant chaque départ.

Port du Dossard obligatoire

.

article 4 : LE RAVITAILLEMENT

Un seul ravitaillement par épreuve (ainsi qu'un ravitaillement à l'arrivée).

Chaque concurrent devra prévoir et transporter les autres ravitaillements (solide/liquide) dont il aura besoin.

.

article 5 : BARRIERE HORAIRE

Sur le parcours 22km, une barrière horaire sera mise en place. Tout concurrents arrivants après 10h45 sera mis hors course et raccompagné à l'arrivée.

.

article 5 : SECURITE

Accompagnement VTT interdit.

Les concurrents devront respecter les règles du code de la route et les consignes des signaleurs.

Fermeture du contrôle d'arrivée course à 12h00.

.

article 6 : RESPECT DE LA NATURE

Toute personne jetant papier ou gobelet en dehors des poubelles installées à cet effet sera mise immédiatement hors course.

.

article 7 : RECOMPENSES ET CLASSEMENT

11h30 : proclamation des résultats

- un LOT à chaque coureur

- trophée souvenir aux 1er homme / femme de chaque course (ainsi qu'un bon d'achat de 50€00 chez notre partenaire Endurance Shop)
 - trophée souvenir aux 1^{er} des catégories : cadet, junior, senior, Vétéran 1-2-3-4 homme et femme
 - lots par tirage au sort
- .

article 8 : ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance "responsabilité civile"
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident provoqué par une défaillance physique avant, pendant et après l'épreuve.

.

article 9 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

.